L’utilisation des bêta-agonistes à courte durée d’action dans les indications obstétricales

Compte Test - 2013-09-26 08:14:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le PRACrecommande de ne plus utiliser chez les femmes enceintes les formes orales et rectales des médicaments appelés « bêta-agonistes à courte durée d'action » et indiqués pouréviter le travail prématuré ou les contractions excessives durant le travail de l'accouchement. Les formes injectables de ces médicaments restent cependant autorisées pour une utilisation obstétricale à court terme dans des conditions spécifiques.

Le Comité pour l'évaluation des risques en matière de pharmacovigilance (PRAC : Pharmacovigilance Risk Assessment Committee) de l'Agence européenne des médicaments (EMA : European Medicines Agency) recommande de ne plus utiliser les formes orales et rectales des médicaments appelés « bêta-agonistes à courte durée d'action » dans les indications obstétricales (pour traiter les femmes enceintes), telles que la suppression du travail prématuré de l'accouchement ou des contractions excessives.Les formes injectables de ces médicaments restent cependant autorisées pour une utilisation obstétricale à court terme dans des conditions spécifiques.../...

En savoir plus: Lien